

si sa hâte à tenir les élections ne s'inspire pas de ce que dans plusieurs endroits le commerce devient quelque peu instable, pour ne pas dire plus. Les états des maisons d'affaires et des sociétés sont moins brillants qu'ils ne l'étaient depuis quelques années. Il en est de même des producteurs de matières premières sur la ferme, dans les mines et dans les forêts. Le Gouvernement s'est dit sans doute que c'est le bon moment d'aller au peuple avant que la situation s'aggrave. Peut-être tient-il compte de ce que le sous-sol de l'Ouest canadien est plus sec qu'il ne l'a été depuis plusieurs années; qu'une récolte moins abondante diminuerait sensiblement ses chances de réélection, ou peut-être craint-il les effets d'une invasion de sauterelles dans certaines régions de l'Ouest. On ignore quelles sont les raisons du Gouvernement, car il ne les a pas révélées au comité. Peut-être la disparition rapide de nos marchés extérieurs, comme le signalait l'autre jour mon collègue de Lake-Centre (M. Diefenbaker), a-t-elle influé davantage sur sa décision.

Si un pays qui doit exporter au moins 37 p. 100 de sa production globale ne peut trouver de marchés d'exportation où il puisse écouler ces articles en échange de biens ou d'argent, nous pouvons être sûrs qu'un tel pays n'entre pas dans une période de prospérité. Le Gouvernement ne nous a pas dit où nous pourrions exporter nos excédents. La plupart de nos produits d'exportation sont des excédents. Nous ne pouvons consommer plus du tiers de notre blé, ni plus d'une partie minime de notre papier à journal, de notre bois, de nos bas métaux et de plusieurs autres articles. Il nous faut trouver des marchés d'exportation pour l'écoulement de ces produits afin de maintenir notre niveau d'existence, de rémunérer les ouvriers industriels et d'assurer un semblant de prospérité commerciale.

Certes de graves problèmes se posent aujourd'hui au Gouvernement. Faut-il s'étonner qu'il désire aller au peuple avant que certains de ces problèmes nous accablent de toute leur rigueur. La principale raison, cependant, du désir du Gouvernement de tenir des élections vient de ce que le chef de notre parti (M. Drew) a non seulement donné un regain de vigueur au parti conservateur-progressiste mais qu'il a changé profondément l'aspect de toute la Chambre. Je n'ai pas à chercher la confirmation de cette vérité dans notre groupe seulement, car les libéraux ont déclaré, et les journaux ont signalé, qu'il y a ici un grand changement et que le chef de l'opposition s'est montré non seulement à la hauteur des espérances de ses partisans, mais s'est révélé un des plus grands chefs politiques que le Canada ait connus.

[M. Jackman.]

Chaque jour, les fautes et les erreurs du parti libéral ont été exposées à la Chambre. Est-ce étonnant que le Gouvernement cherche à empêcher les partis d'opposition de consolider leur position? Ses adeptes se tiennent loin du Parlement, pour ne pas avoir à répondre de leurs erreurs et de leurs méfaits. Il s'empresse d'en appeler au peuple sans révéler sa situation et sans permettre aux représentants élus de la population d'exprimer leur opinion.

Le très hon. M. St-Laurent: Le député n'aurait peut-être pas d'objection à ce qu'on propose que le président fasse rapport de l'état de la question et demande la permission de siéger de nouveau aujourd'hui. Si je ne m'abuse, à sept heures et demie ce soir la Chambre entreprendra l'étude des bills d'intérêt privé, dont certains ont trait aux pipe-lines. Il serait peut-être bon de faire franchir l'étape de la troisième lecture au projet de loi concernant les pipe-lines avant d'aborder l'étude des bills d'intérêt privé, à la reprise de la séance.

M. Jackman: Cela me convient.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LOI CONCERNANT LES PIPE-LINES

RÉGIE INTERPROVINCIALE ET INTERNATIONALE DES
PIPE-LINES SERVANT AU TRANSPORT DU
PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. Alphonse Fournier (ministre des Travaux publics) propose, au nom de l'honorable M. Chevrier, la 3e lecture du bill n° 190 concernant les pipe-lines qui servent au transport du pétrole ou du gaz.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE DU SAMEDI 30 AVRIL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si la Chambre me le permet, je désire proposer:

Que, le samedi 30 avril 1949, la Chambre s'assemble à onze heures du matin et que les relâches ainsi que l'ordre des travaux et des délibérations soient les mêmes que le vendredi 29 avril 1949.

Je crois que les députés souhaitent examiner l'accord international concernant le blé et le traité de l'Atlantique-Nord, tous deux inscrits au *Feuilleton*, d'ailleurs. S'il est impossible d'en terminer l'étude avant la levée de la séance ce soir, la motion nous permettra d'en poursuivre l'examen demain. Je demande qu'on procède ainsi maintenant parce que certaines mesures peuvent obtenir la sanction royale. Si nous savons que la Chambre ne siégera pas demain, la sanction